



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre VIII

Services communs d'appui

Chapitre 29C

Bureau de l'informatique et des communications

Programme 25

Services de gestion et d'appui

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021 **.	4
Orientations générales	4
Programme de travail	8
Sous-programme 1, Stratégie et innovations technologiques	8
Sous-programme 2, Appui aux opérations	13
Sous-programme 3, Solutions institutionnelles	17

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	22
	Vue d'ensemble	22
	Direction exécutive et administration	28
	Programme de travail	30
	Sous-programme 1, Stratégie et innovations technologiques	30
	Sous-programme 2, Appui aux opérations	32
	Sous-programme 3, Solutions institutionnelles	34
	Annexes	
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2023	36
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	37
III.	Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	38

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

Au cours des deux dernières années, le mode de fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies a considérablement évolué, et il dépend de plus en plus des solutions informatiques et des moyens de communication. Tout autour du monde, le personnel a dû s'adapter rapidement aux changements provoqués par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Souvent, les nouvelles pratiques adoptées se sont poursuivies en 2022 et auront des répercussions à l'horizon 2023.

À la suite des réformes de gestion, le Bureau de l'informatique et des communications a tiré parti d'une organisation intégrée et s'est employé à affiner les procédures et les modalités de fonctionnement interne afin de poursuivre le processus d'amélioration catalysé et permis par ces réformes.

En 2023, pour bénéficier des réformes globales, le Bureau continuera de mettre en œuvre des programmes destinés à faire mieux appliquer la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, notamment en favorisant la transformation numérique et en améliorant l'interopérabilité de façon à garantir la circulation efficace de l'information dans toute l'Organisation. Il s'efforcera également de parvenir à un équilibre dans l'utilisation de l'informatique, en favorisant l'agilité tout en renforçant la cohérence, et continuera de s'attacher à faire correspondre les solutions et services informatiques avec les besoins de l'Organisation à l'appui de l'exécution des mandats.

Des efforts supplémentaires seront faits dans le domaine de la cybersécurité en 2023, et plusieurs grands projets seront menés à l'échelle du Secrétariat pour combler les lacunes en la matière et atténuer les risques dans un environnement où les menaces ne cessent d'évoluer et de croître. Le Bureau poursuivra la compartimentation des réseaux, qui est essentielle pour sauvegarder les données et préserver les solutions et services informatiques clés. De plus, la position globale de l'Organisation en matière de cybersécurité sera renforcée par l'adoption d'une approche institutionnelle de la cybersécurité qui fera partie intégrante des solutions informatiques utilisées ; ces solutions seront ainsi plus fonctionnelles et mieux protégées tout en étant moins complexes.

Des solutions et services informatiques efficaces, résilients, sûrs et efficaces reposent sur l'efficacité des dispositifs de gouvernance, des plans directeurs et des dispositifs d'application du principe de responsabilité et tiennent compte des besoins opérationnels des diverses entités et opérations sur le terrain. En 2023, le Bureau poursuivra ses travaux dans ces domaines fondamentaux, en mettant l'accent sur le suivi et la conformité, pour que l'utilisation des outils informatiques et des moyens de communication soit plus cohérente et qu'elle favorise le respect des politiques, normes et architectures de référence au Secrétariat.

Alors que l'Organisation cherche toujours à exploiter au mieux le potentiel du numérique, nous devons continuer de travailler de manière constructive et de collaborer efficacement, afin que les outils informatiques que nous appuierons et développerons soient à la hauteur de la progression et de l'évolution du numérique au niveau mondial.

Le Sous-Secrétaire général
Bureau de l'informatique et des communications
(Signé) Bernardo **Mariano, Junior**

A. **Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 29C.1 Le Bureau de l'informatique et des communications est chargé des activités relatives à l'informatique et aux communications. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [63/262](#) et [72/266](#) B. L'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré combien l'informatique et les communications étaient essentielles à la continuité des opérations et à l'exécution des mandats, aussi bien au Secrétariat que dans les organismes intergouvernementaux.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 29C.2 En 2023, le Bureau continuera de mettre en œuvre des programmes destinés à servir un objectif stratégique, à savoir créer un environnement caractérisé par l'interopérabilité qui permet une circulation efficace de l'information dans toute l'Organisation de façon à faciliter l'exécution cohérente et intégrée des mandats, où l'informatique et les communications sont vues comme un ressort opérationnel et stratégique essentiel des activités de l'ONU et où cette dernière est protégée contre les menaces en matière de cybersécurité, qui prennent rapidement de l'ampleur.
- 29C.3 Rares sont les activités de l'Organisation qui ne reposent pas sur la technologie. Le Bureau poursuit la mise en place d'un réseau mondial résilient et sécurisé ainsi que de systèmes, de plateformes et d'applications informatiques qui favorisent la collaboration et la communication au Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les services et solutions institutionnels qui sont fournis de manière centralisée et les services et solutions qui sont fournis au plus près du point d'exécution : c'est l'un des principes de la réforme de la gestion. En 2023, le Bureau fera en sorte que les capacités opérationnelles des solutions informatiques soient préservées, sécurisées et résilientes. Il appuiera également l'exécution des mandats des entités du Secrétariat en concevant et en déployant, dans les domaines de l'informatique et de la gestion des données, des services et des solutions innovants qui facilitent la mise en œuvre des programmes.
- 29C.4 Comme l'a montré le passage au télétravail prolongé pendant la pandémie de COVID-19, l'adoption de plateformes hébergées dans le cloud, qui permettent aux membres du personnel d'échanger et de collaborer où qu'ils se trouvent, a beaucoup aidé l'Organisation à s'adapter à un nouveau mode de fonctionnement interne. L'abandon progressif des anciennes applications au profit de plateformes institutionnelles se poursuivra, tout comme le passage aux services de type cloud, l'idée étant de créer un écosystème informatique plus homogène, cohérent et résilient. À mesure que les services de type cloud évolueront et se généraliseront, ils seront combinés à des technologies innovantes et d'avant-garde pour améliorer l'expérience utilisateur et renforcer l'interopérabilité. Il convient toutefois de noter qu'une utilisation accrue de la technologie expose l'Organisation des Nations Unies à des risques et menaces supplémentaires. Le Bureau continuera donc d'adopter une approche équilibrée qui tient compte des politiques, des personnes, de la cybersécurité et de l'exécution opérationnelle.
- 29C.5 Dans le contexte spécifique de la cybersécurité, qui est l'un des principaux domaines d'activité du Bureau, les menaces ne cessent de gagner en ampleur, en omniprésence et en complexité. En réponse, le Bureau a adopté une approche plus efficace et efficiente de la détection des intrusions et a entrepris de se doter de capacités proactives de chasse aux menaces qui viendront remplacer les systèmes réactifs de détection des intrusions utilisés jusqu'à présent. Cette transition aura pour effet de réduire la dépendance à l'égard des prestataires de services extérieurs et de renforcer les effectifs qui s'occupent exclusivement des opérations de l'ONU. D'autres programmes de travail essentiels qui

nécessitent des efforts importants sont également en cours, notamment la compartimentation des réseaux, qui permet de circonscrire les menaces et de limiter l'impact des attaques réussies.

- 29C.6 Le Bureau soutiendra l'action menée pour faire de l'ONU une organisation qui tire plus efficacement parti des données et des informations disponibles en vue d'éclairer la prise de décisions et l'élaboration des grandes orientations. Les travaux qu'il effectuera dans ce cadre seront conformes à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, qui est l'un des cinq axes de changement définis par le Secrétaire général. Pour que les données soient utilisées efficacement dans l'ensemble du Secrétariat, il faut une action transversale, et le Bureau chapeaute toutes les activités liées à la technologie et à la mise en place de services et de capacités qui facilitent l'utilisation des données à l'appui des programmes de l'Organisation. Tout en contribuant à de nombreux domaines de travail connexes, le Bureau jouera un rôle moteur dans la création de solutions technologiques propres à favoriser l'échange, la réconciliation, le stockage et la gouvernance des données. Il continuera également de mettre en place des solutions d'analyse et de gestion de données et de concevoir les normes et l'architecture associées de façon à adopter une approche cohérente des données. Il s'emploiera à améliorer l'utilisation des données dans l'Organisation au niveau stratégique comme au niveau tactique, à l'échelle institutionnelle comme sur le plan individuel, au point d'exécution. Il apportera son concours dans des domaines tels que l'élaboration des politiques et la gouvernance de la gestion de l'information. En outre, la poursuite du passage aux services de type cloud sera déterminante pour la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données ; en effet, ces services réduisent les obstacles qui empêchent de combiner et de partager des données et ils permettent à de multiples entités du Secrétariat, ainsi qu'aux États Membres et aux partenaires, d'enrichir et d'améliorer les jeux de données dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.
- 29C.7 L'innovation est l'un des principaux domaines d'activité du Bureau, qui continuera à fournir un accès aux technologies susceptibles de répondre à un large éventail de besoins au sein de l'Organisation. Des technologies d'avant-garde telles que l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et la vision par ordinateur appuieront l'action de l'Organisation et l'exécution des mandats à l'échelle mondiale ; par exemple, l'utilisation de systèmes informatiques d'apprentissage automatique permettra de réduire le travail manuel. L'intelligence artificielle conversationnelle a déjà été utilisée pour assurer un accès plus intuitif et plus efficace à l'information. Ces solutions serviront d'élément fondateur et sont conçues de manière à pouvoir être intégrées aux différents systèmes utilisés dans l'Organisation.
- 29C.8 Le Bureau poursuivra ses travaux dans le domaine de la transformation numérique et renforcera la gestion des projets et des programmes afin que tous les projets liés à l'informatique et aux données soient exécutés conformément aux méthodologies de gestion des projets et des programmes en vigueur dans le secteur. Il assurera de façon systématique la gestion des relations avec les partenaires, tant au Secrétariat qu'à l'extérieur.
- 29C.9 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on continue de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 29C.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de travailler avec les organismes, fonds et programmes, conformément à la résolution 69/262 de l'Assemblée générale. Cela se fera par l'entremise du Réseau Technologie et numérique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui est coprésidé par le Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications et sert de mécanisme structuré permettant de collaborer, d'harmoniser les services proposés et d'étudier la possibilité de fournir des services informatiques communs. Le Bureau continuera également d'assurer l'accès du personnel des organismes, fonds et programmes des Nations Unies aux

plateformes du Secrétariat afin de faciliter la collaboration entre entités des Nations Unies et de renforcer la cohérence dans l'exécution des mandats.

- 29C.11 En ce qui concerne les facteurs externes, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 : le Bureau a besoin d'un financement suffisant et durable pour appuyer l'exécution des mandats de l'ensemble du Secrétariat.
- 29C.12 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il poursuivra sa coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau des ressources humaines en vue de mieux communiquer pour accroître le nombre de femmes exerçant des fonctions liées à l'informatique et aux communications dans l'ensemble du Secrétariat.
- 29C.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Bureau continuera d'améliorer l'accessibilité des applications partagées et des sites Web publics pour les personnes en situation de handicap, notamment en ajoutant des fonctionnalités aux sites Web et applications existants, en les rectifiant ou en les configurant conformément aux Règles pour l'accessibilité des sites Web des Nations Unies.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 29C.14 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier en raison des restrictions de déplacement, ce qui a entraîné des retards dans les évaluations de la cybersécurité qui devaient être menées dans les missions où une protection renforcée en la matière était peut-être nécessaire et dans l'appui à fournir en vue de l'élaboration de la stratégie relative à l'utilisation des technologies dans les opérations de maintien de la paix au titre du sous-programme 1. Elle a par ailleurs entravé le déploiement de scanners destinés au système de gestion du carburant et des rations dans les missions au titre du sous-programme 3 et le déploiement de la plateforme Unite Aware dans deux opérations de paix supplémentaires au titre du sous-programme 2. De plus, le symposium sur les données a été annulé et il a donc fallu redoubler d'efforts dans le cadre du sous-programme 1 pour coordonner les activités de sensibilisation et de communication relatives aux données au Secrétariat.
- 29C.15 Pour aider les États Membres à faire face à la pandémie, le Bureau s'est fondé sur ses objectifs et a réglé plusieurs problèmes complexes liés à l'interopérabilité, à la sécurité de l'information et à la gestion de l'information, ce qui a permis à l'Organisation de poursuivre ses activités et de continuer à fournir un appui aux États Membres sans interruption.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 29C.16 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

63/262	Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations	71/272 B , sect. III	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
69/262 , sect. II	Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 : Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies	72/262 C , sect. I	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 : État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies
70/248 A , sect. V	Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 : Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies		

Produits

29C.17 On trouvera dans le tableau 29C.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 29C.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	–	–
1. Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) :	3	3	3	3
Réunions ou séances :				
2. Cinquième Commission	1	1	1	1
3. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
4. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Activités d'évaluation

29C.18 Les évaluations portant sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est des progiciels et sur la gestion de la classification et de la confidentialité des données au Secrétariat, qui ont été menées à bien par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2021, ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.

29C.19 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.

29C.20 Dans le cadre de l'examen de la gestion de la classification et de la confidentialité des données au Secrétariat, il a été recommandé que le Bureau prenne plusieurs mesures pour renforcer les dispositions en la matière. En ce qui concerne la classification des données, on a mis au point une procédure technique permettant de classer les données gérées dans les applications informatiques tout au long du cycle de vie d'une application, et une autre procédure technique permettant de définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes. Ces procédures font référence à deux des résultats escomptés dans le cadre du sous-programme 1 (facilitation de l'accès aux données des Nations Unies pour l'ensemble du personnel et gestion des données de référence) et concourent à leur réalisation. En ce qui concerne la confidentialité des données, le Bureau travaille en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies dans le cadre d'une initiative dirigée par le Bureau des affaires juridiques et visant à élaborer pour l'Organisation une politique de protection des données et de confidentialité qui servirait de base pour guider la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport du BSCI.

29C.21 Une évaluation de la conformité aux normes et procédures applicables dans les domaines de l'efficacité, de l'interopérabilité et de la cybersécurité des outils informatiques et des moyens de communication est prévue pour 2023.

Programme de travail

Sous-programme 1 Stratégie et innovations technologiques

Objectif

- 29C.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter la mise à la disposition de l'Organisation d'un espace numérique novateur, sécurisé et unifié.

Stratégie

- 29C.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on continuera de mettre en place des stratégies, des politiques et des modalités de gouvernance et on s'emploiera notamment à élaborer un nouveau cadre stratégique dans le domaine de l'informatique et des communications, à mettre en place des procédures et des directives techniques et à passer en revue les normes et l'architecture. Plus précisément, on assurera les tâches suivantes :

- a) Fournir à l'Organisation des services consultatifs portant sur les technologies de l'information, l'innovation et la gestion de l'information, notamment des services de gestion de la cybersécurité ;
- b) Élaborer des plans d'action pour envisager et définir la manière dont les technologies devraient être utilisées dans l'Organisation, en tenant compte des besoins de celle-ci, des objectifs stratégiques et de l'innovation ;
- c) Coopérer étroitement avec les clients de l'ONU afin de recenser leurs principaux besoins et leurs principales difficultés en matière de données, d'informations et de technologies et, en étroite collaboration avec les partenaires internes et externes, leur proposer des solutions technologiques novatrices, intégrées et sécurisées, telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la technologie des registres distribués, et créer un environnement favorable pour répondre aux besoins des clients ;
- d) Aider les entités des Nations Unies à réduire le niveau de risque pour l'image, les ressources, les données, les opérations et la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation et à veiller à ce que les risques informatiques n'entravent pas l'exécution des mandats ni ne nuisent à l'aide apportée aux États Membres, en fournissant des directives de sécurité précises, en procédant à des examens de la sécurité des systèmes et en organisant des formations de sensibilisation à la sécurité de l'information ;
- e) Promouvoir les campagnes relatives à la sécurité de l'information, encourager l'utilisation de fonctions de sécurité de pointe, appuyer et instaurer des mesures de sécurité et renforcer les capacités de gestion proactive des menaces ;
- f) Mettre en place le programme relatif aux logiciels libres, qui vise principalement à favoriser l'adoption et l'utilisation de ces logiciels, à concevoir des processus efficaces et efficients pour tirer parti des contributions reçues et diffusées par la communauté du logiciel libre et à créer des liens avec les réseaux toujours plus nombreux de cette communauté dans les secteurs public et privé ;
- g) Promouvoir une utilisation efficace des données, faciliter l'accès aux données dans l'ensemble de l'Organisation en tirant parti des technologies récentes, renforcer l'aptitude à exploiter et à traiter les données en copilotant la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données et encadrer la gestion de l'information et des données.

- 29C.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les techniques d'innovation et les nouvelles technologies seront mieux connues, et les entités du Secrétariat seront plus à même de s'acquitter de leurs mandats ;
- b) l'Organisation sera plus résiliente, les utilisatrices et utilisateurs finaux auront plus conscience des menaces et les données et l'infrastructure numériques de l'Organisation seront moins vulnérables ;
- c) les départements et bureaux exploiteront les informations et les données de manière intégrée, sûre et novatrice ;
- d) l'environnement technologique du Secrétariat sera cohérent grâce au respect des politiques, des procédures et des lignes directrices ainsi que des normes, des stratégies et de l'architecture communes.

Exécution du programme en 2021

Intensification du partage de données et réduction des risques d'atteinte à la sécurité

29C.25 En 2020 et 2021, dans le cadre du sous-programme, on a travaillé sur des politiques et des procédures techniques propres à favoriser des pratiques cohérentes dans le domaine des données et à encourager le partage de données, et on a commencé à mettre au point une architecture de données unifiée pour l'Organisation. Ces activités ont été entreprises dans le cadre du volet de la Stratégie d'exploitation des données consacré à l'environnement technologique et avaient pour objet de concrétiser l'idée que le Secrétaire général se faisait d'un écosystème permettant de mieux découvrir, utiliser et protéger les ressources en données de l'Organisation à l'échelle du système des Nations Unies. Dans le domaine de la sécurité de l'information, afin de réduire le niveau de risque d'atteinte à la sécurité, on a mis en place des capacités de réaction au niveau mondial et procédé à des évaluations de la sécurité informatique. Toutes ces mesures ont permis d'utiliser les nouvelles technologies à l'appui de l'innovation et du partage des données et de veiller à ce que le bon niveau de sécurité soit appliqué afin de réduire le risque pour les données et les actifs de l'Organisation.

29C.26 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.2).

Tableau 29C.2
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Réduction de l'exposition de l'Organisation aux risques de sécurité grâce à la mise en place de capacités de réaction au niveau mondial et à la réalisation d'évaluations de la sécurité informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par les départements de nouvelles politiques et procédures en matière de données et notamment de la procédure technique de classification des données, qui rationalise le partage de données afin d'améliorer la prise de décisions • Amélioration de l'accès à l'information et intensification de la mise en commun des informations dans toute l'Organisation grâce au cadre de gestion de l'information 	Réduction de l'exposition de l'Organisation aux risques de sécurité grâce à la réalisation d'évaluations de la sécurité informatique

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : généraliser l'utilisation de l'intelligence artificielle

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 29C.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les bureaux et départements de l'ONU aient accès à sept fonctions d'intelligence artificielle supplémentaires et à des capacités d'intelligence artificielle conversationnelle grâce auxquelles ils ont pu obtenir plus facilement des informations provenant de sources multiples qui soient plus précises et mieux contextualisées, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29C.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29C.3).

Tableau 29C.3
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de compréhension dans le contexte de l'Organisation Développement d'un prototype de dialogueur faisant appel à l'intelligence artificielle, Alba 	<ul style="list-style-type: none"> Accès des utilisateurs et utilisatrices à l'intelligence artificielle conversationnelle, qui leur permet de trouver des informations Mise à la disposition des bureaux et départements de 9 fonctions d'intelligence artificielle 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à la disposition des bureaux et départements de 7 fonctions d'intelligence artificielle supplémentaires (COVID-19, acronymes référencés dans la Base de données terminologique des Nations Unies, portail Knowledge Gateway, sensibilité de l'information, préparation personnelle, recherche documentaire dans Microsoft Teams et manifestations organisées dans les lieux d'affectation de l'Organisation) Intégration de fonctions d'intelligence artificielle conversationnelle dans les applications (par exemple sur le site Web du Système 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'intelligence artificielle conversationnelle dans 3 des langues officielles de l'Organisation 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption et utilisation, par les départements clients, de nouvelles interfaces d'intelligence artificielle conversationnelle, notamment les SMS et Amazon Alexa, dans le cadre de leurs activités

Chapitre 29C Bureau de l'informatique et des communications

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		d'information des Nations Unies sur la question de Palestine)		

Résultat 2 : facilitation de l'accès aux données de l'Organisation pour l'ensemble du personnel

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 29C.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à plusieurs entités, notamment le Bureau des affaires de désarmement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Section des voyages du Département de l'appui opérationnel, d'avoir accès à des jeux de données faisant autorité qui éclairent la prise de décisions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29C.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.4).

Tableau 29C.4

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Dans 3 entités (le Bureau des affaires de désarmement, la CESAP et la Section des voyages du Département de l'appui opérationnel), les utilisateurs et utilisatrices ont accès à des jeux de données faisant autorité qui éclairent la prise de décisions	6 entités supplémentaires ont accès à des jeux de données faisant autorité qui aident les utilisateurs et utilisatrices à prendre toutes sortes de décisions	Le catalogue de données devient une composante intégrale de l'architecture de données de l'Organisation et est mis à la disposition de 10 entités aux fins de la prise de décisions

Résultat 3 : gestion améliorée des données de référence de l'Organisation

Projet de plan-programme pour 2023

- 29C.31 Dans la Stratégie d'exploitation des données, il est souligné que les données de référence ont un rôle essentiel à jouer si on souhaite obtenir des données de meilleure qualité et une meilleure interopérabilité. Les données de référence sont les données de base utilisées dans de multiples applications et processus de l'organisation. Pour bien gérer ces données, il faut utiliser les meilleures pratiques et méthodes pour obtenir une vue d'ensemble unique et fiable des données de l'ensemble de l'Organisation. Dans le cadre du sous-programme, on a analysé l'état actuel de la gestion des données de référence dans l'Organisation, recensé les principales parties prenantes et élaboré un projet de cadre de gestion des données de référence.

Enseignements tirés et changements prévus

29C.32 L'enseignement tiré est le suivant : l'absence de gestion centralisée des données de référence réduit la capacité de l'Organisation d'utiliser l'intégralité des données. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera l'écosystème des données en mettant en place une plateforme de gestion des données de référence qui soit à la fois conforme à la Stratégie d'exploitation des données et intégrée à la plateforme d'échange de données, ce qui permettra de renforcer les procédures de collecte et de consolidation des données, d'intendance des données et de qualité des données. Une plateforme centrale de gestion des données de référence permettra également d'améliorer la cohérence et la précision des données, de réduire au minimum la redondance des jeux de données de référence et, surtout, de favoriser une compréhension commune de l'utilisation des données.

29C.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.5).

Tableau 29C.5
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	L'état actuel des données de référence dans l'Organisation est évalué de manière à recenser les jeux de données de référence des départements	Un premier registre des données de référence est mis à la disposition des utilisateurs et utilisatrices	Les départements et bureaux ont accès à des données de référence améliorées qui ont été évaluées afin d'en garantir la cohérence et l'exactitude, de réduire au minimum la redondance et de favoriser une compréhension commune de l'utilisation des données

Produits

29C.34 On trouvera dans le tableau 29C.6 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 29C.6
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Informatique et communications : politiques et normes relatives au numérique et à la gestion de l'information ; architecture intégrée et mécanisme de contrôle de la conformité ; directives en matière d'analyse et d'innovation pour le contrôle et l'application du principe de responsabilité ; solutions analytiques et technologiques d'avant-garde accessibles aux entités du Secrétariat ; solutions technologiques reproductibles et solutions d'intelligence artificielle conversationnelle ; conseils d'experts aux entités du Secrétariat sur la gestion de l'information ; politiques et procédures relatives à la confidentialité des données et mécanismes de contrôle du respect des principes de confidentialité des données ; plan de reprise après sinistre pour les systèmes essentiels ; cadre de sécurité de l'information dans les entités du Secrétariat, comprenant un document cadre sur la sécurité de l'information et l'évaluation de la sécurité des systèmes et des entités.

Sous-programme 2 Appui aux opérations

Objectif

- 29C.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une infrastructure informatique et à un environnement technologique optimisés pour toutes les entités, qui permettent aux solutions, systèmes et applications technologiques mis à la disposition de l'Organisation d'être utilisés de manière sûre et intuitive.

Stratégie

- 29C.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on continuera de mettre en œuvre et de mettre à niveau les progiciels et l'infrastructure afin que le Secrétariat et les États Membres puissent obtenir les résultats prévus dans le cadre des activités de l'Organisation. Plus précisément, on assurera les tâches suivantes :

- a) Permettre une collaboration et un partage d'informations plus larges en déployant des solutions institutionnelles globales qui offrent aux utilisateurs et utilisatrices une plateforme unique grâce à laquelle ils peuvent tenir des réunions, partager des fichiers et collaborer avec des membres du personnel de l'ensemble du système des Nations Unies ;
- b) Déployer des progiciels et une infrastructure permettant de mettre en œuvre la Stratégie d'exploitation des données grâce à des outils d'analyse en libre-service et à d'autres outils d'analyse évolués ;
- c) Mener et appuyer d'autres initiatives axées sur les données, telles que la plateforme technologique d'appréciation de la situation Unite Aware, dont le déploiement à l'échelle mondiale se poursuivra et qui permettra aux hauts responsables des opérations de paix de prendre des décisions fondées sur des données ;
- d) Poursuivre la mise en œuvre de l'hébergement hybride, qui transforme la manière dont l'Organisation héberge ses données et ses applications, notamment dans le cloud, et regrouper les données de l'Organisation, principalement dans un environnement de cloud administré par l'ONU ;
- e) Créer un service transversal d'assistance aux clients pour mener à bien les activités de gestion de la relation client au Secrétariat et pour fournir un appui 24 heures sur 24 aux applications maison telles que Umoja, Inspira et Unite Mail ;
- f) À la demande des États Membres, appuyer la tenue de réunions intergouvernementales hybrides qui permettent aussi bien la participation en personne qu'à distance.

- 29C.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la facilitation de l'exécution, par les entités du Secrétariat, de leurs mandats respectifs grâce à une infrastructure informatique mondiale moderne, résiliente et sécurisée ;
- b) une collaboration accrue au sein du système des Nations Unies qui aide le Secrétariat à s'acquitter de ses mandats avec plus de souplesse ;
- c) un environnement technologique moderne et sécurisé qui simplifie l'accès aux données de l'Organisation et qui sert de base à la mise en œuvre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données ;
- d) des créateurs et créatrices de contenus fondés sur les données et des utilisateurs et utilisatrices plus nombreux et hautement compétents qui sont familiarisés avec les systèmes et processus et capables de les utiliser pour produire des analyses de données et les présenter de manière optimale aux décideurs ;

- e) un traitement rapide des problèmes et des demandes, et des utilisatrices et utilisateurs finaux plus satisfaits des services informatiques fournis, ce qui permet d'accroître l'utilisation des outils et d'améliorer la communication avec les clients ;
- f) un renforcement de l'accès aux réunions intergouvernementales complexes, notamment en matière de participation à distance, de l'accès des services de secrétariat à la rédaction de procès-verbaux et à la traduction et de l'accès d'autres publics à l'interprétation, à la radiodiffusion et à la diffusion sur le Web.

Exécution du programme en 2021

La technologie au service d'une Organisation des Nations Unies connectée

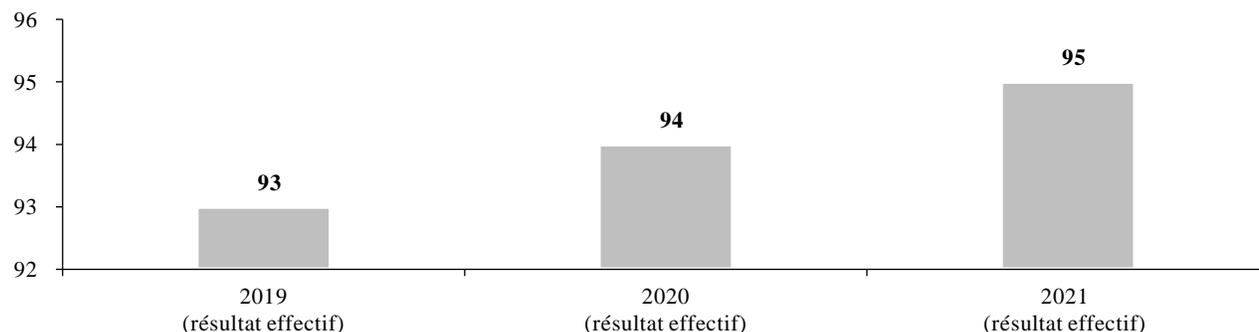
29C.38 Le passage rapide au télétravail imposé par la pandémie dans de nombreux lieux d'affectation a montré à quel point les technologies de l'information et des communications étaient essentielles pour la continuité des opérations et l'exécution des mandats de l'Organisation. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni des infrastructures et des plateformes informatiques adaptées qui ont garanti à l'Organisation connectivité, collaboration et communication, grâce à une série d'outils de collaboration et de communication tels que Unite Mail et Unite Workspace. Plus précisément, on a amélioré les services d'assistance aux clients, notamment en fournissant un appui 24 heures sur 24 aux applications maison telles que Umoja, Inspira et Unite Mail, ce qui a permis au Secrétariat de se perfectionner sur le plan numérique et contribué à accroître la satisfaction des clients à l'égard du Pôle Unite d'assistance.

29C.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.I).

Figure 29C.I

Mesure des résultats : taux de satisfaction des clients à l'égard des services fournis (par an)

(En pourcentage)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : une meilleure collaboration

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

29C.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer la capacité des clients de communiquer, de collaborer et d'utiliser en temps voulu les outils d'analyse en libre-service grâce au déploiement de Microsoft Teams, de SharePoint, de services en nuage et des technologies connexes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

29C.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.7).

Tableau 29C.7
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Pôle Unite d'assistance a regroupé d'autres pôles d'assistance de niveau 1 ; le temps de résolution des problèmes a diminué de plus de 50 % ; le Pôle Unite d'assistance a atteint un taux moyen de satisfaction record de 93 %	Les clients ont accès à des solutions en temps réel, notamment aux nouveaux outils de collaboration, pour résoudre les problèmes rapidement	Les clients sont mieux à même de communiquer, de collaborer et d'utiliser les outils d'analyse en libre-service	Les clients bénéficient d'un meilleur accès aux solutions et aux outils de collaboration en temps réel et utilisent notamment l'intelligence artificielle et des méthodes d'apprentissage automatique	Les clients adaptent les outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique en fonction de leurs besoins en vue d'une prise de décisions fondée sur les données

Résultat 2 : une meilleure appréciation de la situation pour les décideurs

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

29C.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de continuer d'avoir une bonne appréciation de la situation, grâce à une solution sécurisée et centralisée sur laquelle peuvent être saisies les informations essentielles relatives aux problèmes rencontrés, aux événements organisés et aux activités menées dans les missions et que les décideurs peuvent utiliser pour gérer les situations de crise, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la mise à disposition de la plateforme Unite Aware dans deux opérations de paix supplémentaires. Cette situation s'explique par les difficultés persistantes liées à la COVID-19, notamment le fait qu'il n'était pas possible de se rendre sur place pour appuyer la mise en œuvre et que les ressources des missions ont été réaffectées pour répondre à des besoins plus urgents.

29C.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.8).

Tableau 29C.8
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La plateforme Unite Aware est mise à l'essai dans le cadre d'un projet pilote à la MINUSCA	La plateforme Unite Aware est mise à la disposition de la MINUSCA	La MINUSCA continue d'avoir une bonne appréciation de la situation, notamment au moyen de nouveaux modules favorisant une bonne perception de la situation sur le plan médical et de nouveaux modules de formation en	La plateforme Unite Aware est mise à la disposition de 4 opérations de paix supplémentaires	La plateforme Unite Aware est mise à la disposition de 3 opérations de paix supplémentaires

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		ligne mis à disposition sur la plateforme		

Résultat 3 : modernisation des communications vocales

Projet de plan-programme pour 2023

29C.44 L'Organisation dispose d'un réseau de communications vocales composé de nombreux systèmes d'autocommutateur privé et de téléphonie par Internet qui fournissent aux membres de son personnel des postes téléphoniques, des numéros de téléphone et des services vocaux. Ces systèmes de téléphonie sont coûteux et ont été sous-utilisés pendant la pandémie de COVID-19, lorsque le personnel utilisait des plateformes numériques et travaillait à distance.

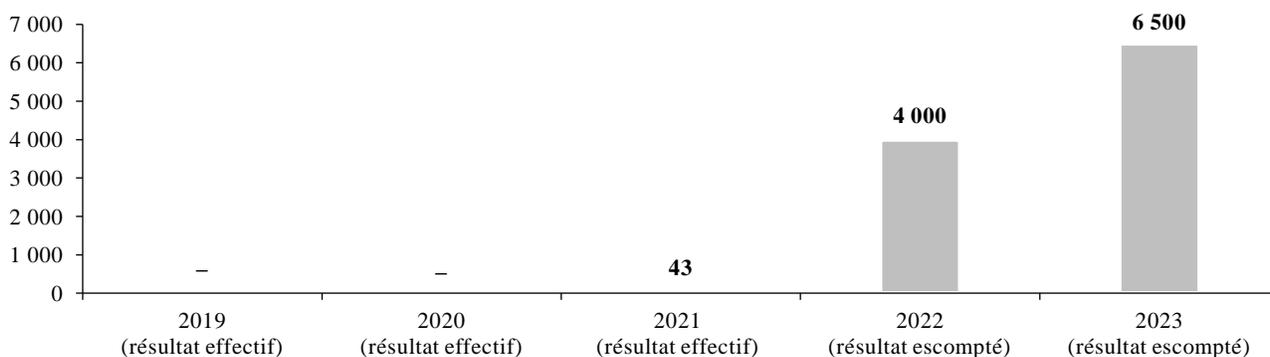
Enseignements tirés et changements prévus

29C.45 Les enseignements tirés sont les suivants : la prestation de services informatiques doit désormais être assurée en ligne, afin d'offrir aux utilisateurs et utilisatrices une expérience numérique similaire et intuitive qui favorise la mobilité et un environnement de travail hybride et qui permet une plus grande intégration des personnes en situation de handicap. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on remplacera le système de téléphonie actuellement utilisé au Siège des Nations Unies, à New York, par le système téléphonique en ligne de Microsoft Teams. Ce système sera rentable et s'intégrera à la plateforme Microsoft Teams actuellement utilisée par le personnel pour collaborer et tenir des réunions ; il offrira toutes les fonctionnalités requises pour remplacer l'ancien système, y compris en ce qui concerne les appels locaux et internationaux.

29C.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29C.II).

Figure 29C.II

Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs et utilisatrices ayant accès à des services téléphoniques via Microsoft Teams



Produits

29C.47 On trouvera dans le tableau 29C.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 29C.9

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	33 434	33 230	33 251	33 500
Réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, dans le monde entier	33 434	33 230	33 251	33 500
E. Activités d'appui				
Informatique et communications : matériel et infrastructures et logiciels et applications.				

Sous-programme 3 Solutions institutionnelles

Objectif

29C.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faciliter l'exécution effective et efficace des mandats des entités du Secrétariat.

Stratégie

29C.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme s'emploiera à :

- a) Poursuivre le développement d'applications et de solutions logicielles sur mesure qui facilitent l'exécution des mandats et la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de partenariats avec les entités du Secrétariat, comme par exemple les plateformes en ligne conçues pour le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et utilisées par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et les solutions utilisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour lutter contre la pollution plastique dans les cours d'eau ;
- b) Améliorer la gestion de l'identité au moyen de la dématérialisation (cloud), poursuivre l'intégration des applications par des échanges électroniques de données, mettre à niveau les solutions de gestion des services, améliorer la gestion des aptitudes, gérer les systèmes d'information sur la sûreté et la sécurité de l'Organisation et appuyer les solutions de gestion du contenu des sites Web et les solutions de gestion des connaissances ;
- c) Poursuivre ses travaux avec l'équipe Umoja concernant les solutions de gestion du personnel en tenue et de collecte de fonds.

29C.50 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les utilisateurs et utilisatrices bénéficieront d'un système d'identification unique leur donnant accès aux applications et au matériel ;
- b) L'automatisation des opérations d'appui administratif se poursuivra ;
- c) Le recrutement et l'entrée en fonctions du personnel seront accélérés ;
- d) Les agents et agentes responsables de la sécurité auront plus facilement accès à l'information leur permettant de s'acquitter de leurs tâches de protection du personnel dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

- e) La procédure de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sera accélérée ;
- f) Les contributions aux objectifs de développement durable seront facilitées grâce à des solutions technologiques, conformément aux mandats ;
- g) Le partage d'informations avec les parties prenantes sera amélioré, et la coordination et la coopération au Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies seront renforcées.

Exécution du programme en 2021

Base de données répertoriant les actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix

- 29C.51 En réponse aux graves préoccupations exprimées et aux difficultés rencontrées concernant la traduction en justice des auteurs de violences envers les membres du personnel des Nations Unies, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution [2589 \(2021\)](#), demandé la création d'une base complète de données en ligne répertoriant les cas de meurtres et tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix. L'année même de l'adoption de la résolution, le sous-programme s'est associé au Département des opérations de paix et a mené à bien la collecte d'informations et l'analyse des besoins, a étudié la portée et les incidences du projet, en a déterminé la faisabilité et a évalué les moyens de protéger les informations sensibles. Il a ainsi pu trouver une solution de gestion de l'information adaptée pour mettre efficacement en œuvre la résolution [2589 \(2021\)](#).
- 29C.52 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.10).

Tableau 29C.10
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
–	–	Une solution de gestion de l'information est trouvée pour constituer une base de données en ligne répertoriant les cas de meurtres et tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix

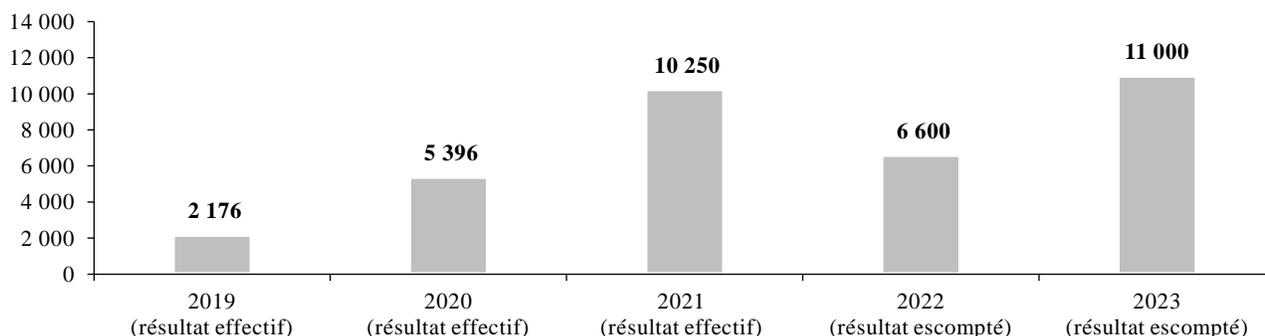
Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : collaboration entre l'Organisation et ses partenaires extérieurs en tout lieu à partir de tout appareil

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 29C.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité l'accès à 10 250 comptes externes de partenaires autorisés de l'Organisation, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 5 676 comptes.
- 29C.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29C.III).

Figure 29C.III
Mesure des résultats : nombre de comptes externes de partenaires autorisés (résultat cumulé)



Résultat 2 : des solutions informatiques personnalisées et disponibles en temps utile pour l'exécution des mandats

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 29C.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis de fournir trois solutions informatiques supplémentaires à l'appui de l'exécution des mandats du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, du PNUE et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29C.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29C.11).

Tableau 29C.11
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	<ul style="list-style-type: none"> Le Département des affaires économiques et sociales utilise le Mécanisme de facilitation des technologies La Commission économique pour l'Europe utilise l'application FeedUP@UN (gestion des pertes alimentaires) Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes utilise la quatrième version de la solution de suivi du Cadre de Sendai 	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes utilise la solution relative à la campagne « Pour des villes résilientes » Le PNUE utilise la solution relative au Partenariat mondial sur les déchets marins L'ONUDC utilise une plateforme de collecte et d'analyse de données 	3 solutions informatiques supplémentaires sont disponibles pour soutenir l'exécution des mandats des entités du Secrétariat	3 solutions informatiques supplémentaires sont disponibles pour soutenir l'exécution des mandats des entités du Secrétariat

Résultat 3 : amélioration de la sécurité, du multilinguisme et de l'accessibilité des sites Web d'information de l'Organisation et des normes y relatives

Projet de plan-programme pour 2023

29C.57 Les normes informatiques et les règles applicables aux sites Web publics évoluent constamment pour répondre aux besoins de l'Organisation, des entités autrices et d'un public varié. La plateforme de gestion des contenus Web permet aux entités de l'Organisation de créer plus facilement de nouveaux sites Web publics qui soient conformes aux règles applicables en matière de sécurité de l'information, de facilité d'utilisation, d'identité visuelle de l'Organisation, de multilinguisme et d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Grâce à cette plateforme, les entités autrices peuvent gérer le contenu de leurs sites Web publics sans avoir besoin de compétences techniques spécialisées, tout en faisant des économies d'échelle dans les domaines de l'appui à la plateforme et des opérations. Dans le cadre du sous-programme, sept sites Web publics ont été intégrés à la plateforme de gestion des contenus en 2021, à savoir : le site du Comité de Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste ; le site du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies ; le site du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ; le site du Département des affaires économiques et sociales consacré au financement forestier ; le site du Bureau des affaires de désarmement consacré à la Plateforme des Nations Unies pour les zones exemptes d'armes nucléaires ; le site du Bureau des affaires spatiales consacré à la viabilité des activités spatiales ; le site du Bureau des affaires juridiques consacré aux affaires maritimes et au droit de la mer.

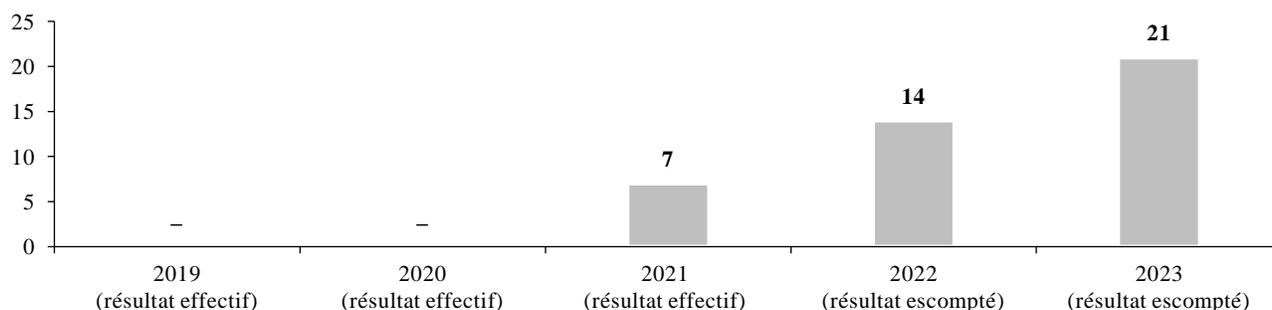
Enseignements tirés et changements prévus

29C.58 Les enseignements tirés sont les suivants : on a étudié les moyens d'améliorer l'expérience utilisateur sur la plateforme de gestion des sites Web publics et de changer de paradigme concernant la mise à niveau de la plateforme, l'objectif étant d'adopter une démarche plus itérative et agile dans laquelle des améliorations sont apportées en continu dans les domaines de la sécurité, de l'identité visuelle, de l'accessibilité et du respect du principe de multilinguisme. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, les sites Web publics hébergés sur d'anciennes plateformes seront transférés sur la plateforme de gestion des contenus, qui évolue en permanence de manière à respecter les nouvelles normes et les règles applicables et à pouvoir héberger de nouveaux projets, ce qui permettra d'héberger sept sites Web supplémentaires par an sur cette plateforme.

29C.59 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29C.IV).

Figure 29C.IV

Mesure des résultats : nombre de sites Web hébergés sur la plateforme de gestion des contenus



Produits

29C.60 On trouvera dans le tableau 29C.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 29C.12

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Informatique et communications : solutions de gestion des contenus, de communication et de collaboration fournies à l'ensemble du personnel du Secrétariat et aux partenaires extérieurs ; développement en continu de la plateforme de gestion des contenus Web utilisée par les entités du Secrétariat, les missions sur le terrain et les missions permanentes, et apport d'un soutien en la matière, notamment dans les domaines de la sécurité, du respect des normes applicables et du multilinguisme ; solutions centralisées de la gestion des aptitudes et de la performance fournies à environ 55 000 utilisateurs et utilisatrices ; appui à Umoja, notamment dans les domaines de la gestion du personnel en tenue et de la collecte de fonds ; appui aux solutions de gestion des services fournies à environ 25 500 utilisateurs et utilisatrices ; solutions de sûreté et de sécurité fournies à 60 000 utilisateurs et utilisatrices ; solutions devant permettre de donner suite à la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité et d'assurer le suivi des crimes dirigés contre les membres du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ; solution dédiée au recrutement de membres de la police locale par la police des Nations Unies dans le cadre des opérations de maintien de la paix ; intégration du système de suivi des cas de faute dans le système de recrutement Inspira de manière à renforcer les mesures prises par l'Organisation pour lutter contre tous les types de faute ; capacités d'informatique décisionnelle devant permettre aux missions de renforcer leur efficacité opérationnelle et leur planification stratégique ; solutions à l'appui de l'exécution des mandats d'entités telles que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUE et l'ONU DC ; mécanisme d'intégration des applications utilisé par 52 applications.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

29C.61 On trouvera dans les tableaux 29C.13 à 29C.15 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 29C.13

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	26 628,0	25 303,7	41,5	–	13,7	55,2	0,2	25 358,9
Autres dépenses de personnel	1 133,4	1 808,7	–	–	–	–	–	1 808,7
Consultants	102,8	96,9	–	–	–	–	–	96,9
Voyages du personnel	12,1	136,3	–	–	(1,0)	(1,0)	(0,7)	135,3
Services contractuels	11 799,1	12 526,2	(3,1)	–	(1,0)	(4,1)	–	12 522,1
Frais généraux de fonctionnement	7 409,7	11 061,2	–	–	–	–	–	11 061,2
Fournitures et accessoires	16,6	72,4	–	–	–	–	–	72,4
Mobilier et matériel	5 850,3	1 685,1	–	–	(11,7)	(11,7)	(0,7)	1 673,4
Total	52 952,1	52 690,5	38,4	–	–	38,4	0,1	52 728,9

Tableau 29C.14

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	182	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1°C), 71 G(AC), 2 AL
Transfert (géographique)	–	1 P-5 de Vienne à Valence (Espagne), dans le sous-programme 1 1 P-2 de Bangkok à Valence, dans le sous-programme 3
Effectif proposé pour 2023	182	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1°C), 71 G(AC), 2 AL

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 29C.15

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif proposé pour 2022 ^a	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	6	–	–	–	–	6
P-5	16	–	–	–	–	16
P-4	23	–	–	–	–	23
P-3	35	–	–	–	–	35
P-2/1	11	–	–	–	–	11
Total partiel	93	–	–	–	–	93
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	16	–	–	–	–	16
G(AC)	71	–	–	–	–	71
AL	2	–	–	–	–	2
Total partiel	89	–	–	–	–	89
Total	182	–	–	–	–	182

^a Y compris deux postes temporaires (1 P-4 et 1 P-2).

29C.62 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 29C.16 à 29C.18 et dans la figure 29C.V.

29C.63 Comme le montrent les tableaux 29C.16 1) et 29C.17 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 52 728 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 38 400 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 29C.16

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Direction exécutive et administration	2 521,5	3 165,5	41,5	–	–	41,5	1,3	3 207,0
B. Programme de travail								
1. Stratégie et innovations technologiques	12 369,3	10 304,1	–	–	–	–	–	10 304,1
2. Appui aux opérations	23 936,5	23 882,4	(3,1)	–	–	(3,1)	–	23 879,3
3. Solutions institutionnelles	14 124,9	15 338,5	–	–	–	–	–	15 338,5
Total partiel (B)	50 430,7	49 525,0	(3,1)	–	–	–	–	49 521,9
Total partiel (1)	52 952,1	52 690,5	38,4	–	–	38,4	0,1	52 728,9

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	15 323,5	15 491,2	307,5	2,0	15 798,7
B. Programme de travail					
1. Stratégie et innovations technologiques	1 469,2	1 686,7	108,2	3,5	1 794,8
2. Appui aux opérations	9 767,1	8 439,5	694,1	2,6	9 133,6
3. Solutions institutionnelles	9 000,6	8 880,8	219,0	1,0	9 099,8
Total partiel (B)	20 236,9	19 007,0	1 021,3	1,9	20 028,3
Total partiel (2)	35 560,4	34 498,2	1 328,8	2,0	35 827,0

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (prévisions)
A. Direction exécutive et administration	165,6	1 018,1	–	–	1 018,1
B. Programme de travail					
1. Stratégie et innovations technologiques	2 057,8	3 855,5	–	–	3 855,5
2. Appui aux opérations	62 711,8	43 831,4	(307,4)	(0,7)	43 524,1
3. Solutions institutionnelles	16 275,3	17 046,3	–	–	17 046,3
Total partiel (B)	81 044,9	64 733,2	(307,4)	(0,5)	64 425,8
Total partiel (3)	81 210,6	65 751,3	(307,4)	(0,5)	65 443,9
Total	169 723,1	152 940,0	1 059,8	0,7	153 999,8

Tableau 29C.17

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2022	Changements			Total	Effectif proposé pour 2023
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Direction exécutive et administration	19	–	–	–	–	19
B. Programme de travail						
1. Stratégie et innovations technologiques	36	–	–	–	–	36
2. Appui aux opérations	73	–	–	–	–	73
3. Solutions institutionnelles	54	–	–	–	–	54
Total partiel (B)	163	–	–	–	–	163
Total partiel (1)	182	–	–	–	–	182

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
B. Programme de travail			
1. Stratégie et innovations technologiques	4	–	4
2. Appui aux opérations	27	–	27
3. Solutions institutionnelles	21	–	21
Total partiel (B)	52	–	52
Total partiel (2)	52	–	52

3) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (prévisions)
B. Programme de travail			
1. Stratégie et innovations technologiques	–	–	–
2. Appui aux opérations	12	–	12
3. Solutions institutionnelles	–	–	–
Total partiel (B)	12	–	12
Total partiel (3)	12	–	12
Total (1, 2 et 3)	246	–	246

Tableau 29C.18

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

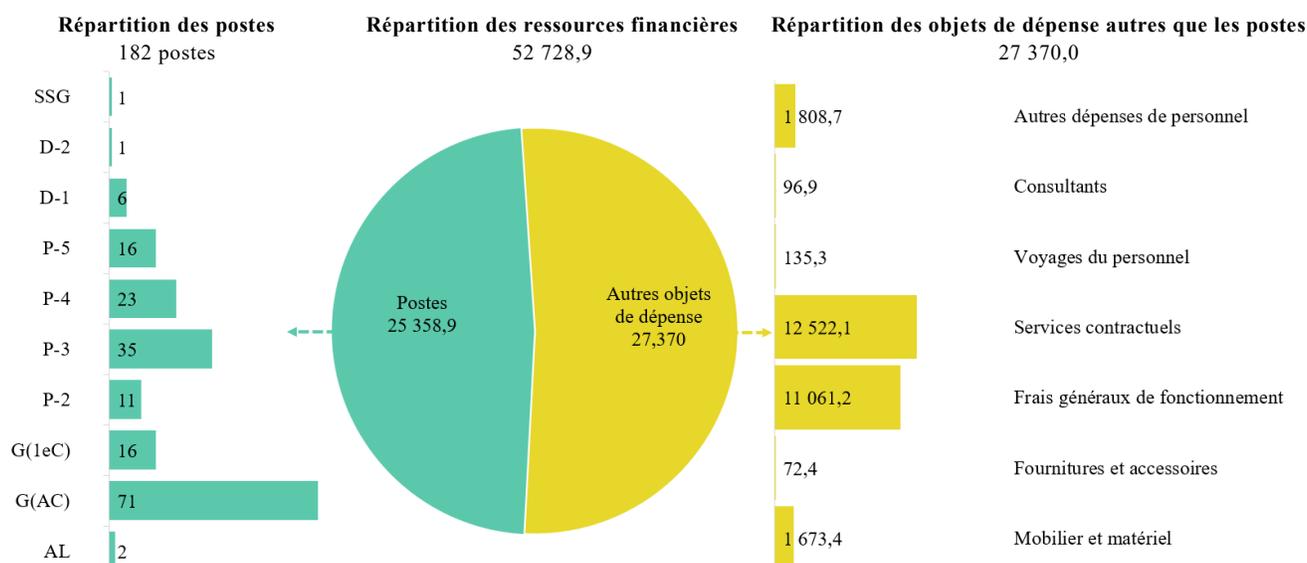
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	26 628,0	25 303,7	41,5	–	13,7	55,2	0,2	25 358,9
Autres objets de dépense	26 324,1	27 386,8	(3,1)	–	(13,7)	(16,8)	(0,1)	27 370,0
Total	52 952,1	52 690,5	38,4	–	–	38,4	0,1	52 728,9
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	93	–	–	–	–	–	–	93
Agents des services généraux et des catégories apparentées	89	–	–	–	–	–	–	89
Total	182	–	–	–	–	–	–	182

Figure 29C.V

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

29C.64 Comme le montre le tableau 29C.16 1), les changements entraînent une augmentation nette de 38 400 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration** : une augmentation de 41 500 dollars qui tient à la hausse des dépenses prévues pour un poste d'assistant(e) aux achats [G(AC)], qui avait été réaffecté en 2022 en application de la résolution 76/245 de l'Assemblée générale et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les postes réaffectés ;
- b) **Sous-programme 2 (Appui aux opérations)** : une diminution de 3 100 dollars au titre des services contractuels qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2022 au titre de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, conformément à la décision 75/570 de l'Assemblée générale.

Autres changements

29C.65 Comme le montre le tableau 29C.18 1), l'effet net des changements proposés est sans effet sur les coûts. Ces changements se répartissent comme suit :

- a) Sous-programme 1 (Stratégie et innovations technologiques) :
 - i) Au titre des postes, une augmentation de 11 700 dollars qui tient au transfert proposé d'un poste de chef de section (P-5) de Vienne à Valence (Espagne) (voir annexe III) ;
 - ii) Au titre des autres objets de dépense, une diminution nette de 11 700 dollars qui tient à la réduction des dépenses prévues au titre du mobilier et du matériel (11 700 dollars) et des voyages du personnel (1 100 dollars), partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des services contractuels (1 100 dollars).
- b) Sous-programme 3 (Solutions institutionnelles) :
 - i) Au titre des postes, une augmentation de 2 000 dollars qui tient au transfert proposé d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) de Bangkok à Valence (voir annexe III) ;
 - ii) Au titre des autres objets de dépense, une diminution nette de 2 000 dollars qui tient à la réduction des dépenses prévues au titre des services contractuels (2 100 dollars), partiellement contrebalancée par une augmentation au titre des voyages du personnel (100 dollars).

Quotes-parts hors budget ordinaire

29C.66 Comme le montrent les tableaux 29C.16 2) et 29C.17 2), le Bureau de l'informatique et des communications est également financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire, d'un montant estimé à 35 827 000 dollars, qui serviront à financer 52 postes et les objets de dépense autres que les postes. Le niveau prévu des services d'appui informatique continus découle de la rationalisation des services fournis aux opérations de maintien de la paix, certains services ayant été

regroupés dans le cadre de solutions proposées à toute l'Organisation. Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 23,3 % des ressources totales du Bureau.

Ressources extrabudgétaires

- 29C.67 Comme le montrent les tableaux 29C.16 3) et 29C.17 3), le Bureau de l'informatique et des communications devrait recevoir des contributions extrabudgétaires estimées à 65 443 900 dollars, principalement versées par les entités clientes du Siège de l'ONU, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales au titre du recouvrement des coûts, qui serviront à financer 12 postes et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources, qui comprennent les coûts centraux recouverts auprès des départements et des bureaux, permettraient de fournir à chaque utilisateur ou utilisatrice des services regroupant la messagerie électronique, des outils de collaboration et de communication, l'accès au réseau, des services téléphoniques, des services d'assistance, des logiciels de bureautique et des progiciels. Il s'agirait notamment de mettre au point et de déployer des solutions sur mesure qui faciliteraient l'exécution des mandats des départements et bureaux organiques, comme les solutions qui permettent d'assurer la protection et la sécurité du personnel des Nations Unies, la formation du personnel en tenue, le déploiement rapide, la diffusion d'informations et l'analyse des données. Les ressources extrabudgétaires représentent 42,5 % des ressources totales du Bureau.
- 29C.68 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Bureau de l'informatique et des communications, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

- 29C.69 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du Sous-secrétaire général chargé de l'informatique et des communications et la Section de la gestion des grands projets. Dans ses résolutions [69/262](#), [70/248](#) et [71/272](#) B, l'Assemblée générale a réaffirmé et renforcé l'autorité centrale du Directeur général de l'informatique pour tout ce qui touche à la sécurité informatique et à l'orientation générale et à l'efficacité des activités menées dans les domaines de l'informatique et des communications dans l'Organisation.
- 29C.70 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- a) Assurer la direction stratégique centrale s'agissant de la conception et de la fourniture des services informatiques et des services de communication dans l'ensemble de l'Organisation ;
 - b) Planifier et coordonner ces services dans l'ensemble du Secrétariat, y compris pour les progiciels intégrés et les infrastructures, en vue de garantir la cohérence et la coordination des travaux menés dans les domaines de l'information et des communications par le Secrétariat et par les fonds, programmes et institutions spécialisées ;
 - c) Assurer la planification et la gestion stratégiques globales, et coordonner les travaux des unités administratives relevant directement du Bureau.
- 29C.71 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2023, il continuera de mettre des solutions à la disposition des départements et des bureaux pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable et privilégiera des solutions de type cloud de façon à réduire l'impact environnemental de ses centres informatiques.
- 29C.72 On trouvera dans le tableau 29C.19 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2021, malgré une amélioration significative, le taux

de respect des délais constaté s'explique par les restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entraîné des changements de dernière minute dans les voyages.

Tableau 29C.19
Respect des délais
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	s.o.	s.o.	s.o.	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	44	33	63	100	100

Abréviation : s.o. = sans objet.

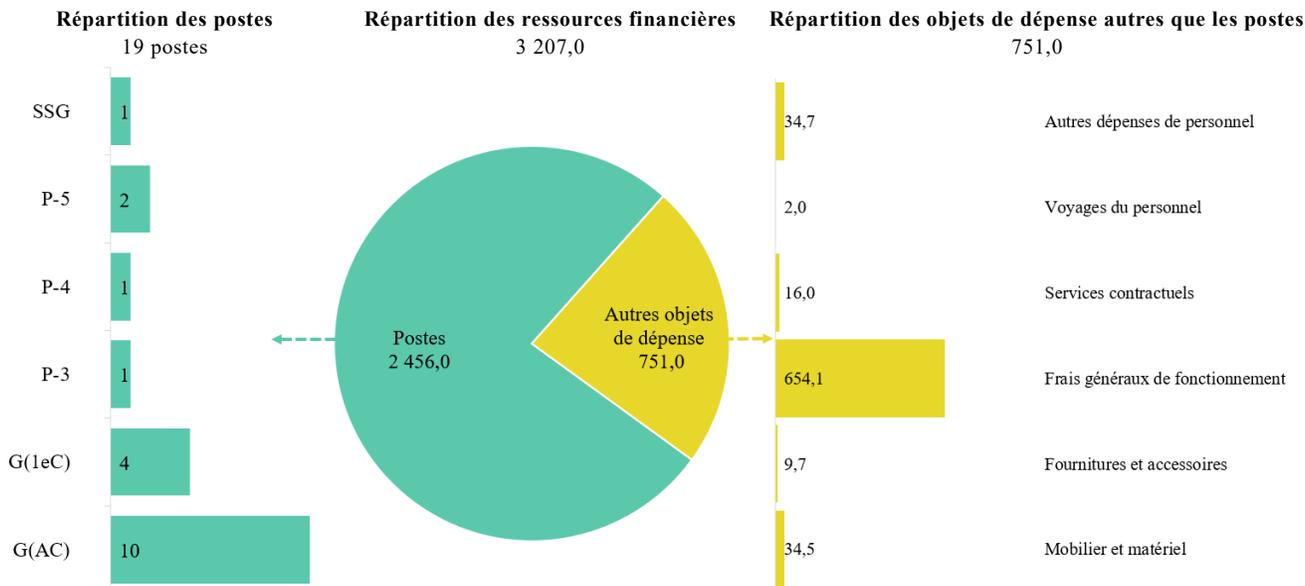
29C.73 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 207 000 dollars et font apparaître une augmentation nette de 41 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 29C.63 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29C.20 et la figure 29C.VI.

Tableau 29C.20
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 134,4	2 414,5	41,5	–	–	41,5	1,7	2 456,0
Autres objets de dépense	387,0	751,0	–	–	–	–	–	751,0
Total	2 521,5	3 165,5	41,5	–	–	41,5	1,3	3 207,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	–	–	–	14
Total		19	–	–	–	–	–	19

Figure 29C.VI
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire

29C.74 Les quotes-parts hors budget ordinaire concernant la composante Direction exécutive et administration sont estimées à 15 798 700 dollars et ont trait à la maintenance d’Umoja et aux services d’appui inscrits au budget du compte d’appui aux opérations de maintien de la paix. Le montant proposé pour 2022/23 fait apparaître une augmentation de 307 500 dollars, qui tient principalement à une augmentation des besoins en matériel et en services d’hébergement, ce qui permettra de stocker des données et des services supplémentaires.

Ressources extrabudgétaires

29C.75 Le montant des ressources extrabudgétaires pour 2023 devrait s’élever à 1 018 100 dollars, ce qui permettra de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les objets de dépense autres que les postes nécessaires pour aider la Section de la gestion des grands projets à assurer la gestion globale du programme.

Programme de travail

**Sous-programme 1
 Stratégie et innovations technologiques**

29C.76 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2023 s’élèvent à 10 304 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29C.21 et la figure 29C.VII.

Tableau 29C.21

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

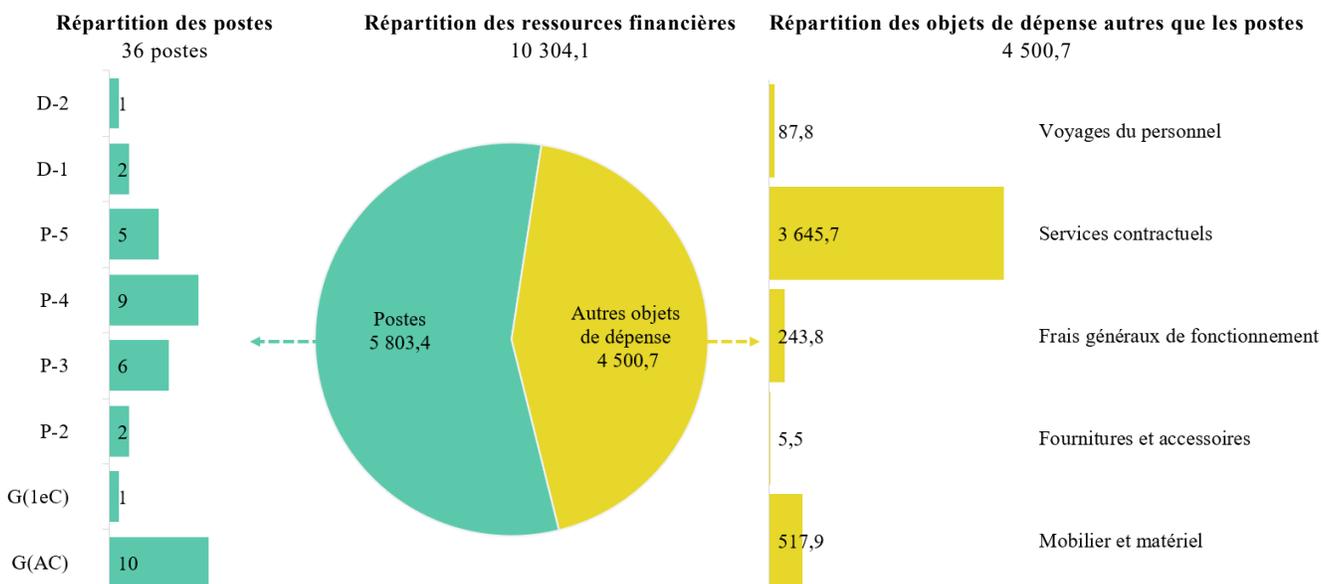
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 995,9	5 791,7	–	–	11,7	11,7	0,2	5 803,4
Autres objets de dépense	6 373,4	4 512,4	–	–	(11,7)	(11,7)	(0,3)	4 500,7
Total	12 369,3	10 304,1	–	–	–	–	–	10 304,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
Total		36	–	–	–	–	–	36

Figure 29C.VII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire

29C.77 Pour ce sous-programme, il est prévu de recevoir des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 1 794 800 dollars, à imputer sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui couvriront les dépenses afférentes à quatre postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) et aux autres objets de dépenses. Ces ressources permettront de renforcer la sécurité informatique pour protéger le matériel informatique et les outils de communications des cybermenaces.

Ressources extrabudgétaires

29C.78 Le montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme est estimé à 3 855 500 dollars. Ces ressources, qui serviront à financer les objets de dépense autres que les postes, permettront de fournir des services intégrés qui faciliteront le transfert efficace et sécurisé des données entre les systèmes, conformément aux directives qui sont instituées dans le cadre de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données. Elles serviront également à financer l'intégration des nouvelles technologies de façon à faciliter les activités de fond du Secrétariat et à tirer le meilleur parti des informations et des données structurées et non structurées. La cybersécurité, les orientations générales et les innovations technologiques sont au cœur du travail plus vaste mené par le Bureau pour mettre en œuvre des systèmes et des solutions au moyen de ressources extrabudgétaires ; dans le cadre du sous-programme 1, ces ressources seront consacrées au respect des normes, à l'architecture et à la cybersécurité. Il est procédé au déploiement de la plateforme d'intelligence artificielle conversationnelle de l'ONU, qui sera intégrée à de nombreux systèmes et sources de données et rendue multilingue et accessible. Le Bureau se servira des ressources extrabudgétaires pour répondre à la demande croissante concernant l'intelligence artificielle conversationnelle et les technologies novatrices qui y sont associées (dialogueur Alba). Ces ressources serviront également à financer les services d'appui fournis aux systèmes des missions de maintien de la paix dans les domaines suivants : a) contrôle et conformité ; b) planification de la reprise des activités après un sinistre. Enfin, elles seront utilisées pour élaborer un cadre d'architecture de données intégré qui soutient les activités des missions grâce aux technologies et aux données.

**Sous-programme 2
Appui aux opérations**

29C.79 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 23 879 300 dollars et font apparaître une diminution de 3 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 29C.63 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29C.22 et la figure 29C.VIII.

Tableau 29C.22

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

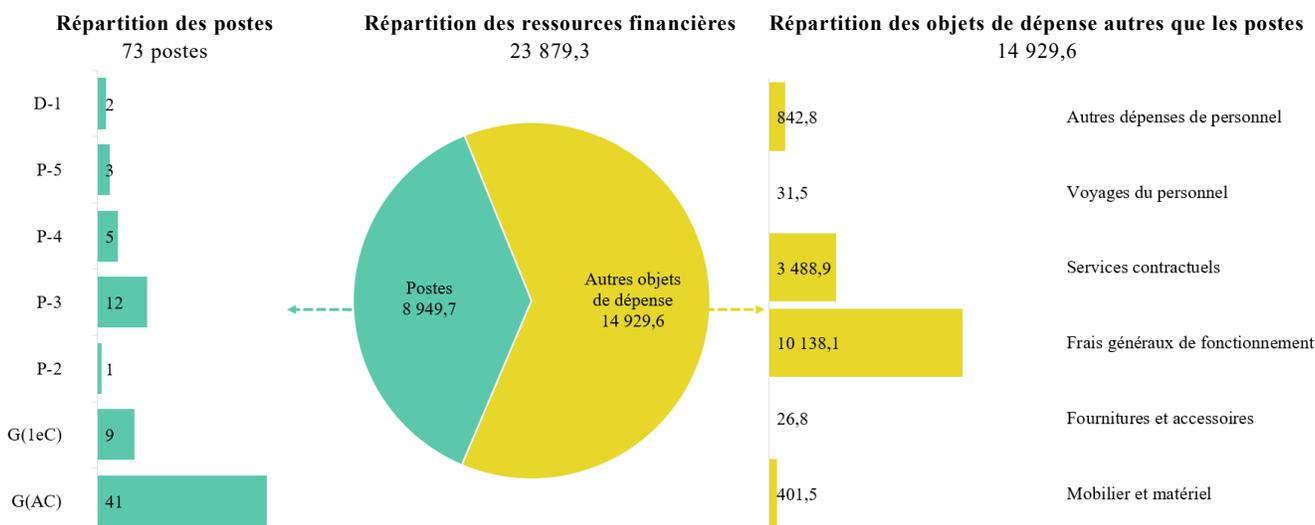
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	10 119,3	8 949,7	–	–	–	–	– 8 949,7
Autres objets de dépense	13 817,2	14 932,7	(3,1)	–	–	(3,1)	– 14 929,6
Total	23 936,5	23 882,4	(3,1)	–	–	(3,1)	– 23 879,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		23	–	–	–	–	– 23
Agents des services généraux et des catégories apparentées		50	–	–	–	–	– 50
Total		73	–	–	–	–	– 73

Figure 29C.VIII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire

29C.80 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir pour le sous-programme devrait s'élever à 9 133 600 dollars, ce qui permettra de financer 27 postes [1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 4 G(1eC) et 6 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à continuer de faciliter et de coordonner la fourniture de services liés aux infrastructures et aux opérations dans les missions de maintien de la paix et au Département des opérations de paix, de financer les services de type cloud sous-tendant les visioconférences et les réunions virtuelles et d'appuyer les applications des opérations de maintien de la paix.

Ressources extrabudgétaires

29C.81 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 43 524 100 dollars, ce qui permettra de financer 12 postes [1 P-4, 2 G(1eC) et 9 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Les coûts centraux recouverts auprès des départements et des bureaux serviront à fournir à chaque utilisateur ou utilisatrice des services regroupant la messagerie électronique, des outils de collaboration et de communication, l'accès au réseau, des services téléphoniques, des services d'assistance, des logiciels de bureautique et des progiciels. Ces coûts comprennent également les frais d'hébergement des systèmes propres à tel ou tel département qui sont hébergés dans le centre informatique du Siège, à New York. Les ressources extrabudgétaires permettraient également : a) de financer le déploiement rapide de moyens de communication en cas de crise ; b) de faciliter l'analyse par les opérations de paix des informations diffusées sur des chaînes de télévision ou par des stations de radio ; c) de faciliter la mise au point d'un réseau de données sécurisé appartenant à l'ONU ; d) d'optimiser les infrastructures centrales servant à l'hébergement à Brindisi (Italie), Valence (Espagne) et New York de systèmes essentiels pour les opérations sur le terrain. Pour ce qui est du déploiement rapide, il s'agira principalement de concevoir un système de communication ultramobile destiné aux opérations sur le terrain et pouvant être monté dans les véhicules par le Centre de services mondial. L'analyse des données reposera sur une plateforme sur laquelle seront stockées et transcrites des informations diffusées par des chaînes de télévision ou des stations de radio et présentant un intérêt pour les missions. Le projet de réseau de données sécurisé consistant à déployer, dans la zone de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, un réseau de données ultra-sécurisé destiné à être utilisé par les composantes opérationnelles est en cours de mise en œuvre. Un tel réseau sera ensuite mis en place dans toutes les opérations de maintien de la paix, en fonction des besoins. La

diminution de 307 400 dollars tient essentiellement à la réduction prévue de l'utilisation des services de télésanté en 2023.

Sous-programme 3 Solutions institutionnelles

29C.82 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 15 338 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29C.23 et la figure 29C.IX.

Tableau 29C.23

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

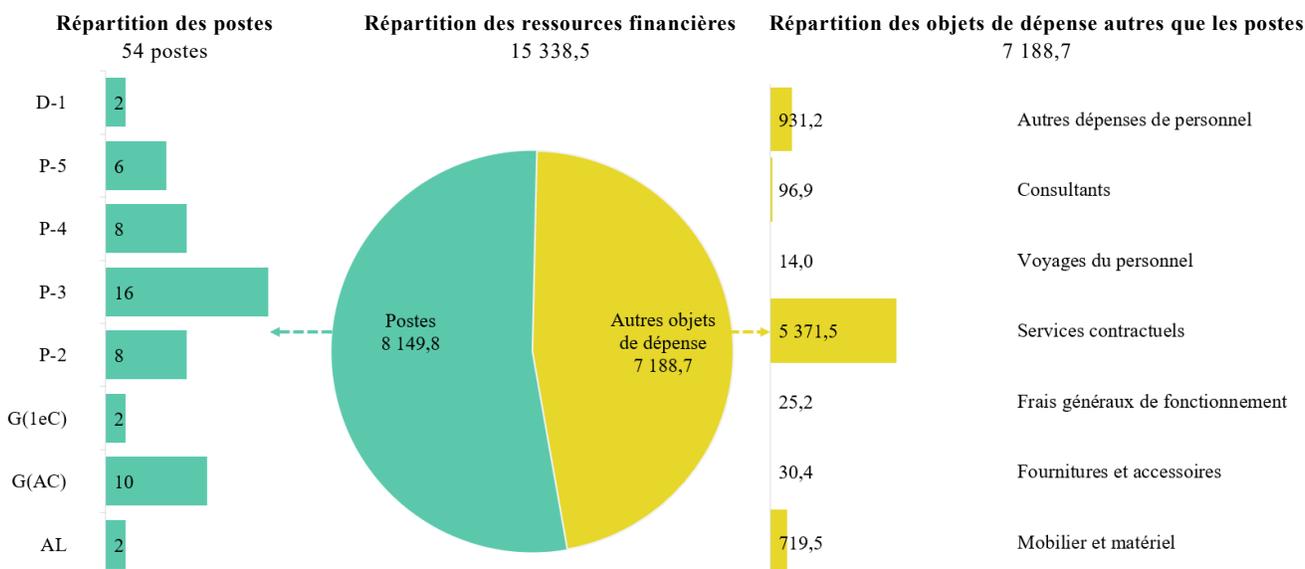
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 378,4	8 147,8	–	–	2,0	2,0	–	8 149,8
Autres objets de dépense	5 746,5	7 190,7	–	–	(2,0)	(2,0)	–	7 188,7
Total	14 124,9	15 338,5	–	–	–	–	–	15 338,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		40	–	–	–	–	–	40
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	–	–	–	14
Total		54	–	–	–	–	–	54

Figure 29C.IX

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire

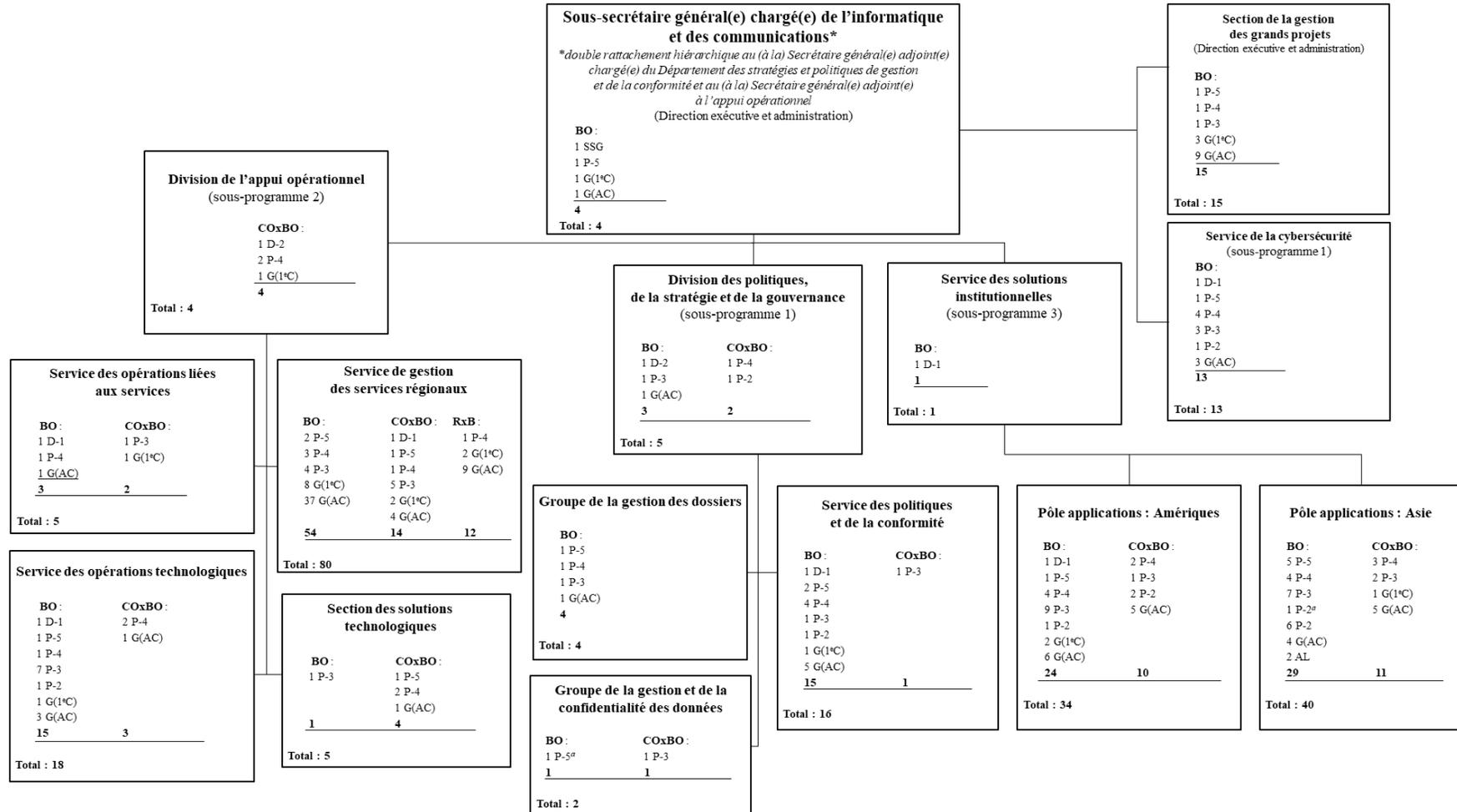
29C.83 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire qu'il est prévu d'obtenir pour le sous-programme devrait s'élever à 9 099 800 dollars, ce qui permettra de financer 21 postes [5 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1eC) et 10 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de développer puis d'appuyer des applications informatiques grâce auxquelles les opérations de maintien de la paix pourront être soutenues depuis le Siège.

Ressources extrabudgétaires

29C.84 Le montant des ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir dans le cadre du sous-programme est estimé à 17 046 300 dollars. Les ressources autres que celles affectées à des postes permettront de développer et d'appuyer des solutions informatiques destinées au maintien de la paix sur le terrain qui contribueront à assurer la sûreté et la sécurité du personnel des entités des Nations Unies et aideront les départements organiques à exécuter leur mandat.

Organigramme et répartition des postes pour 2023

Bureau de l'informatique et des communications



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Transfert géographique.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité des commissaires aux comptes

A/76/5 (Vol. I)

Le Comité recommande à nouveau que l'Administration renforce la coordination interservices afin d'assurer le strict respect des dispositions de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale et de la circulaire ST/SGB/2016/11 du Secrétaire général relatives à l'élaboration du budget consacré à l'informatique et aux communications, et que les entités soient tenues responsables de la présentation au Bureau de l'informatique et des communications des budgets et des projets, toutes sources de financement confondues, concernant toutes les initiatives et activités dans les domaines de l'informatique et des communications (par. 737).

Les directives budgétaires publiées par le Contrôleur de l'ONU aux fins de l'établissement du projet de budget-programme pour 2022 précisait que le Bureau de l'informatique et des communications était chargé d'examiner les propositions budgétaires en matière d'informatique et de communications et d'aider les gestionnaires de programme à déterminer si ces propositions étaient adaptées compte tenu de la stratégie Informatique et des communications, des priorités fixées dans ce domaine, des politiques relatives aux projets informatiques, des procédures applicables et de la structure de gouvernance établie, et que les gestionnaires de programme devaient avoir reçu l'approbation technique du Bureau avant de présenter leurs propositions budgétaires au Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget.

Conformément aux dispositifs de gouvernance, le Comité d'examen des projets examine les nouveaux projets informatiques dont le coût total est supérieur à 500 000 dollars mais inférieur au seuil fixé par le Comité directeur pour l'informatique et les communications afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux priorités de l'Organisation, notamment en matière d'informatique, qu'ils ne se recoupent pas et que les politiques, les normes et l'architecture de l'Organisation sont appliquées de manière uniforme au début des nouvelles initiatives, et recommande ou non que ces initiatives se poursuivent.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 1 Stratégie et innovations technologiques	1	P-5	Transfert (géographique) de 1 poste de Chef de section (gestion de l'information) de Vienne à Valence (Espagne)	Le poste P-5 serait transféré à Valence dans le cadre des mesures prises pour renforcer la présence du Bureau de l'informatique et des communications en Europe et, en particulier, pour centraliser les services informatiques au Centre de services mondial de Valence. Le (la) titulaire serait toujours chargé(e) de dialoguer avec des partenaires internes et externes en Europe, en Asie et dans les missions, dans les domaines de l'innovation et des technologies d'avant-garde, pour permettre au Secrétariat de mieux s'acquitter de ses mandats en s'appuyant sur la technologie et les données. Le transfert géographique proposé s'opérerait à l'intérieur du Groupe de la gestion et de la confidentialité des données (voir annexe I) et n'aurait aucune incidence sur la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme.
Sous-programme 3 Solutions institutionnelles	1	P-2	Transfert (géographique) de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) de Bangkok à Valence	Le poste P-2 serait transféré dans un lieu d'affectation situé sur un fuseau horaire européen pour permettre une coordination plus efficace entre les responsables fonctionnels à New York et l'équipe technique à Bangkok. En exerçant ses fonctions dans un fuseau horaire situé entre les États-Unis d'Amérique et l'Asie, le (la) spécialiste pourrait échanger en ligne au sujet des besoins opérationnels avec les parties prenantes situées aux États-Unis et traduire ces besoins en solutions techniques avec les équipes techniques travaillant dans le fuseau horaire de Bangkok. Le transfert géographique proposé s'opérerait à l'intérieur de l'unité administrative intitulée « Pôle applications : Asie » (voir annexe I) et n'aurait aucune incidence sur la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme.